
COPENHAGUE – Rapport devant le GAC des représentants de l'équipe de révision CCT du GAC

Dimanche 12 mars 2017 – 12 h à 12 h 30 CET

ICANN58 | Copenhague, Danemark

THOMAS SCHNEIDER: Je vous prie s'il vous plait de vous présenter, parce qu'il y a peut-être des membres du GAC qui ne vous connaissent pas. Et nous allons ensuite nous occuper des thèmes de discussion.

JONATHAN ZUCK: Bonjour, merci de nous avoir accueillis. Nous faisons partie de l'équipe de révision selon l'affirmation d'engagement pour le programme des nouveaux gTLD et nous sommes responsables de la concurrence, de la confiance et du choix du consommateur.

Cela concerne les candidatures et l'efficacité dans l'évaluation des mesures de protection.

Ici, sont parmi nous David Taylor, Jordyn Buchanan, Lauren Kapin, Megan Richards et je suis Jonathan Zuck.

Vous êtes fort probablement familier de cette histoire des deux caractères. Je suis sûr. Donc ce que nous avons à vous présenter, c'est la révision du CCT.

Remarque : Le présent document est le résultat de la transcription d'un fichier audio à un fichier de texte. Dans son ensemble, la transcription est fidèle au fichier audio. Toutefois, dans certains cas il est possible qu'elle soit incomplète ou qu'il y ait des inexactitudes dues à la qualité du fichier audio, parfois inaudible ; il faut noter également que des corrections grammaticales y ont été incorporées pour améliorer la qualité du texte ainsi que pour faciliter sa compréhension. Cette transcription doit être considérée comme un supplément du fichier mais pas comme registre faisant autorité.

Voilà, voilà les diapos qui sont sur l'écran.

La prochaine s'il vous plait. Voilà.

L'un des points que nous allons essayer de faire par cette révision, c'est de vérifier le programme des nouveaux gTLD qui a suscité une bonne quantité de documents à réviser, des études qui ont été révisées. Donc l'idée est d'élaborer une politique mieux informée pour le programme des gTLD dans sa prochaine étape.

Les conclusions initiales nous font voir qu'il y a eu une amélioration pour ce qui est de la concurrence et du choix des consommateurs, ainsi que l'adoption des mesures de protection.

Et l'on continue à dire que l'accès aux données continue à constituer un défi, non seulement pour notre équipe, mais pour toutes les équipes ayant participé à ces analyses dans les processus et programmes de l'ICANN. Cela fait partie des recommandations sur une plus grande disponibilité des données et une plus grande utilisation des données par l'ICANN.

Nous avons un webinar pour parler de ces questions à la fin du mois, entre le 28, le 29 ou le 30 mars. Nous n'avons pas encore déterminé la date, mais il y aura un séminaire pour couvrir tous

ces aspects, pour répondre aux questions qui pourraient être soulevées.

Et le prochain point consiste à vous demander de présenter des commentaires parce que nous en avons vraiment besoin. Il y a des commentaires qui ont été publiés et ils peuvent être reçus jusqu'au 27 avril. Nous avons encore une cinquantaine de jours disponibles pour que vous puissiez analyser le matériel et présenter vos commentaires dont nous vous remercions à l'avance.

Je crois que les avertissements que nous pouvons vous faire sont les suivants. Le programme est récent, nous l'avons analysé avec la délégation des nouvelles chaînes de caractères qui n'a pas encore un an d'existence, donc nous estimons que c'est un bon point de départ.

D'une façon générale, le programme a eu des améliorations par rapport à la concurrence, même si c'est des améliorations relatives. Et cela a atténué les déficits qui pouvaient se présenter par rapport aux titulaires de droits et d'autres thèmes, ainsi que d'autres questions qui sont encore à l'étude.

Mais disons que les données dont nous disposons sont encore quelque peu incomplètes, ce qui ne nous permet pas de faire une analyse approfondie.

Nous avons présenté presque une cinquantaine de recommandations et les catégories concernent la priorité et le temps. Ce que l'on a considéré des prérequis, c'est que nous estimons devoir être mis en œuvre avant les nouvelles procédures, avant la présence des nouveaux gTLD.

Et il y a ensuite des priorités que nous avons qualifiées comme hautes, moyennes ou basses, qui ont entre 18 et 36 mois avant la prochaine série des CCT.

Voilà comment nous avons catégorisé ou établi les catégorisations des recommandations. Et nous apprécierons vos commentaires à cet égard.

Il y a une distribution assez égalitaire dans la distribution de ce qui est dit dans le rapport. Ce que je voulais faire, c'était donner la parole à Laureen pour qu'elle vous présente certaines recommandations.

LAUREEN KAPIN:

Merci Jonathan.

En ce qui concerne la confiance des consommateurs, nous avons pu voir deux études. L'une avec les utilisateurs finaux et une autre par rapport aux titulaires de nom de domaine.

Nous avons répété ces deux études pendant 2015 et 2016 en ce qui concerne la confiance des consommateurs. Un bon nombre des questions visaient le public et ont demandé au public s'il faisait confiance aux nouveaux gTLD par rapport aux gTLD historiques. Et il y avait l'analyse de certains thèmes historiques concernant le comportement à qui on fournit des informations, enfin sensibles, des informations importantes. Et ce que l'on a découvert, dans cette étude, en ce qui concerne la confiance du public par rapport aux nouveaux gTLD, plus ils se familiarisaient avec ces nouveaux gTLD, plus ils leur faisaient confiance.

Donc la réputation était liée à la familiarité, à la capacité de familiariser avec ces gTLD.

Donc si le public comprend ou sent que le gTLD a des pratiques sûres, il fait confiance à ce gTLD.

Nous avons besoin de davantage d'informations pour savoir pourquoi les consommateurs visitent certains gTLD et pourquoi ils leur font confiance.

Nous avons besoin d'aller de la perception subjective, nous devons passer de ces perceptions subjectives à une information plus objective. Quels gTLD sont les plus visités, quand il y a davantage de liens entre les pratiques de ces gTLD et le nombre de visites qu'ils reçoivent pour savoir, de manière objective, pourquoi les consommateurs font confiance à un nouveau gTLD.

Quant aux mesures de protection ou sauvegarde, nous avons vu que le programme des nouveaux gTLD constituait un pas en avant, parce qu'il y a là beaucoup de mesures de protection qui ont été mises en œuvre et qui ont fait partie des contrats entre l'ICANN, entre les registres, les bureaux d'enregistrement et les titulaires de noms de registres. C'est des protections qui n'existaient pas par le passé.

Le programme des nouveaux gTLD donc a présenté ces nouvelles mesures supplémentaires pour protéger le public.

Nous n'avons pas vraiment suffisamment d'informations pour savoir si ces mesures de protection fonctionnent ou non. Elles ont été mises en œuvre. Elles sont inscrites dans les contrats, mais nous savons qu'il y a une certaine partie de celles-là qui ont été respectées, on le dit, de la part du département de la conformité contractuelle de l'ICANN, mais nous ne savons pas si elles suscitent l'effet pour lequel elles étaient programmées, c'est-à-dire pour éviter les utilisations malveillantes ou abusives.

Nous lançons en ce moment une étude sur l'usage malveillant pour donner davantage d'informations sur ce qui arrive en ce moment dans l'espace des gTLD historiques en ce qui concerne l'utilisation malveillante du DNS et pour comparer avec ce qui se passe dans l'espace des nouveaux gTLD pour voir s'il y a des

corrélations entre les niveaux d'usage malveillants entre les nouveaux gTLD et les gTLD historiques.

Dans un autre domaine, nous essayons de trouver une plus grande visibilité. C'est la question des plaintes que l'ICANN reçoit. Nous savons qu'il y a des réclamations, des plaintes. Nous avons beaucoup de chiffres qui parlent de cela en termes de catégories, mais nous avons besoin d'avoir davantage d'informations sur le thème spécifique de ces réclamations.

Cela nous aiderait beaucoup à vérifier si les mesures de protection fonctionnent comme il le faut ou pas.

Les mesures de protection qui concernent le fait de savoir que les domaines qui gèrent des informations sur la santé et des informations financières, que ces gTLD protègent ces informations. Mais nous ne savons pas s'il y a eu des réclamations par rapport à ce thème en particulier que l'ICANN aurait reçu.

Nous devrions avoir ce type d'information pour pouvoir évaluer ces aspects.

Voilà donc quelques domaines clefs abordés dans notre rapport.

Prochaine image.

Je sais que nous avons beaucoup de diapos et que nous n'avons suffisamment de temps pour les montrer, mais je veux vous donner un aperçu, faire un tour d'horizon.

Un autre point important par rapport à la confiance des consommateurs, que je n'ai pas mentionné tout à l'heure, c'est que d'une manière générale, depuis la mise en œuvre du programme des nouveaux gTLD, la confiance au DNS ne s'est pas réduite.

Grâce aux enquêtes, nous avons eu cette perception qui dit : ha ! nous avons des nouveaux gTLD, cela a porté atteinte à la confiance sur le DNS. Mais non. Les enquêtes nous disent que ce n'est pas le cas.

C'est quelque chose d'important et d'intéressant.

Ce que nous avons vu c'est qu'il y a certains domaines qui sont plus fiables et il y a une corrélation entre les restrictions de registre d'enregistrement et la confiance. Si le domaine a des restrictions sur ceux qui peuvent acheter ce domaine, le public perçoit cela comme quelque chose de plus fiable.

Voilà, je vais sauter cette diapo et je vais passer directement au fond de nos recommandations. Le plus important, ça apparaît dans notre rapport.

D'une manière générale, nous voulions savoir de manière plus réelle, plus courante, plus sûre, ce que signifiait qu'un gTLD était plus fiable.

Les enquêtes voulaient savoir quelles étaient les attentes du public. C'est pour cela que, par exemple s'il y a un domaine appelé .PHOTO, ce à quoi on s'attend dans ce domaine, c'est trouver des photos et pas des machines à écrire ou quoi que ce soit qui n'ait pas de rapport avec le nom du domaine.

Nous avons répété des études qui ont déjà été réalisées pour avoir un point de départ et pouvoir évaluer les modifications.

Bien, j'ai déjà parlé un tout petit peu de l'usage malveillant du DNS et de l'étude que nous allons lancer. Il y a en plus une séance à cet égard mardi.

Prochaine... Voilà... Continuez à avancer sur les diapos jusqu'à ce que je vous ai dit de vous arrêter.

Un point sur lequel je voulais attirer votre attention, quand vous aurez lu tout le rapport, c'est qu'il y a une section importante concernant les sauvegardes, en particulier pour ce groupe. Parce que je sais qu'une bonne partie des mesures de protection ont été mises en œuvre à partir du communiqué du GAC de Beijing. Il y a eu une interaction entre le GAC et le conseil

d'administration, et l'on a commencé à débattre certaines mesures, à discuter de certaines mesures.

Les recommandations expliquent quel est le lien avec les sauvegardes. Je vous demande donc de lire ce rapport, parce que notre idée est d'aborder les questions principales pour savoir si les mesures de protection ont été mises en œuvre. Et, dans le cas où cela a été fait, nous voudrions savoir si les objectifs des sauvegardes ont été atteints ou pas.

À l'heure actuelle, nous n'avons pas suffisamment d'informations pour déterminer, pour évaluer cela. Nous essayons de recueillir cette information, de collecter cette information. C'est pour cette raison que nous avons des recommandations spécifiques liées au WHOIS par exemple.

Prochaine diapo.

Il y a d'autres recommandations très spécifiques. Elles sont liées aux chaînes de caractères sensibles, réglementées et fortement réglementées.

Prochaine diapo. Continuez à passer les diapos s'il vous plait.

Je veux aborder directement certaines recommandations pour que vous ailliez une idée de ce que nous avons fait.

Par exemple, l'une des sauvegardes qui a suscité beaucoup de commentaires du GAC concernant la vérification de la validation des gTLD fortement réglementés. L'une des protections qui a été mise en œuvre, et qui a demandé une représentation, en ce sens que les domaines dans cet aspect devaient avoir suffisamment de pièces justificatives d'identité.

L'une des recommandations par exemple, qui cherchait cela, c'était un audit des bureaux d'enregistrement et des revendeurs qui offrent ces gTLD fortement règlementés pour voir si quelqu'un qui avait des justifications d'identité appropriées peut les acheter.

Voilà donc un exemple des recommandations que nous avons faites par rapport aux sauvegardes pour voir si elles ont été efficaces et qu'elles ont pu permettre de parvenir aux objectifs.

Je vais donc céder la parole à mes collègues. Je veux passer toutes ces diapos pour aborder d'autres thèmes.

Continuez à passer ces diapos s'il vous plait.

Jonathan et Megan.

JONATHAN ZUCK:

Voilà. Je sais que le GAC s'intéresse fortement au rôle de ce que l'on appelle le [Sud global]. Je sais qu'il y a peu de

représentation en ce qui concerne les candidatures. Et nous voulons savoir quelles sont les causes de ce manque de représentation. Il se peut qu'il n'y ait pas suffisamment d'opportunité de marché, que la pénétration ne soit pas suffisante sur le marché. Si les ccTLD créent ou pas un vrai marché.

Mais qu'est-ce qu'il se passe avec la candidature ? Elles sont difficiles à mettre en œuvre pour les pays du Sud ?

L'une des principales recommandations pour la communauté c'est de prendre une décision sur le fait que nous ayons, l'objectif est de recevoir davantage de candidatures des pays du Sud.

Parce que nous ne sommes peut-être pas obligés de faire des choses pour avoir davantage de candidatures. Mais ce qu'il faut faire c'est essayer de réduire la brèche et voir s'il y a des choses que nous pouvons faire pour réduire la brèche.

Nous, en tant que communauté, nous devons prendre cette décision. Ce n'est peut-être pas le meilleur objectif que d'avoir davantage de gens qui enregistrent des domaines de second niveau, parce qu'ils ont peut-être un marché plus grand dans ce secteur-là.

Je sais que le programme en soi de sensibilisation est en retard, qu'il a été retardé et qu'il n'a pas beaucoup de public, il n'a pas atteint beaucoup de public. Mais cela se rapporte aussi à une meilleure compréhension du programme des nouveaux gTLD.

Les pays du Sud, même s'ils connaissent ce problème, ne connaissent peut-être pas quelles sont les occasions commerciales qu'ils peuvent avoir devant eux. Et même s'ils peuvent participer, ils ne savent pas quel est le modèle d'affaires viable qu'ils peuvent utiliser.

Nous avons au moins quelques études sur des choses qui fonctionnent et d'autres pas. Nous avons une idée un peu plus grande pour une échelle minimale de coûts.

Alors, nous devons réunir toutes ces informations pour que les acteurs des pays du sud puissent s'intéresser plus fortement à leur participation au programme dans l'avenir.

Nous devons explorer le programme de soutien aux candidatures en termes financiers, parce qu'il me semble que cela n'a pas été bien utilisé pour les nouveaux candidats. Mais il faut aussi revoir tout ce qui concerne autre chose que les fonds.

Il faut que les gens cherchent des mentors. Il y a une grande liste de mentors, mais ils ne se sont jamais rencontrés, ils n'ont jamais su qu'il y avait une autre liste. Ils sont sur le site web, sur

le site de l'ICANN, mais personne n'avait entendu parler de l'autre partie.

Il faut donc que nous établissions le rapport entre ces deux listes, entre la liste des mentors et la liste de ceux qui ont besoin de mentors, pour que l'ICANN soit plus proactive dans la coordination des mentors et des gens qui en cherchent.

Parce qu'il y en a qui utilisent des consultants extérieurs pour pouvoir présenter le processus de candidature.

Essayons donc de faciliter les choses et de les aider pour les points dont ils auront besoin.

MEGAN RICHARDS:

Je vais sauter cette diapo.

Je vais vous parler des aspects relatifs à la concurrence et le choix du consommateur.

Pendant la réunion à Hyderabad, on a présenté assez en détail. Ici on présente une nouvelle version avec des améliorations, des précisions. Je n'ai pas le temps de rentrer dans les détails en ce moment, mais on a un certain nombre de recommandations à présenter.

Puis il y a d'autres aspects liés à l'évaluation des candidatures.

Nous n'avons pas encore tellement travaillé sur cet aspect si on les compare à d'autres parce qu'on a moins d'informations de référence.

Cependant, notre niveau de détail est acceptable et nous avons des questions à partager avec vous.

L'alerte précoce du GAC a été très utile parce qu'elle aide les candidats dans certains cas à retirer leur candidature et à récupérer une partie importante du tarif payé.

Dans d'autres cas, cela a servi pour assurer que les candidatures ne soient pas contraires à des lois locales ou nationales, ou d'un autre genre.

Et tout cela a été utile. C'est l'alerte précoce du GAC, c'est bien différent de l'avis du GAC.

Quant à l'avis général du GAC présenté au conseil d'administration de l'ICANN, comme mon collègue Laureen l'a bien dit, sur quelques mesures de protection, c'est clair dans les statuts que tout doit être clair, fondé, etc.

Mais tout cela doit être utile et faisable dans ce contexte.

On a parlé des procédures de règlement des litiges et de leur mise en œuvre. On aura besoin d'une analyse plus approfondie, parce qu'il y a des résultats qui ne sont pas uniformes en

fonction du panel et des questions traitées. Notamment pour les chaînes de caractère au singulier et au pluriel. Et ce n'était pas clair non plus si un panel similaire serait arrivé à une décision similaire en faisant appel à un autre type de tribunal.

Il y a eu trois types différents de tribunaux qui se sont occupés de trois classes différentes de suggestions. Alors on recommande d'avoir un système de règlement des litiges révisé pour la prochaine série.

Par la suite, nous allons présenter toute cette version préliminaire du document cet après-midi au conseil d'administration de l'ICANN.

Jonathan et le reste de l'équipe ont présenté ce document à tout le monde dans la communauté, au SSAC à la ccNSO, à tout le monde.

Et voilà, c'est la fin de ma présentation.

JONATHAN ZUCK:

Merci. Voici les prochaines étapes à suivre. Nous avons notre calendrier.

Il y a une question en attente. Nous voulons ajouter les données sur le parking ou le stationnement de domaines.

Nous voulons voir également quel est le coût pour le titulaire des marques commerciales.

Nous voulons évaluer d'autres mesures qui seront mises en œuvre par rapport au gTLD et inclure tout cela pendant les mois qui viennent.

Et on va faire une étude sur l'utilisation malveillante du DNS.

Nous voulons voir les résultats de cette étude et le rapport final. Et l'idée est d'incorporer tout cela à notre rapport final qui serait présenté en juillet.

Ceci dit, nous recevrons avec plaisir toutes les questions que vous voudrez poser.

THOMAS SCHNEIDER: On a quelques minutes qui nous restent, alors si vous avez des questions ou des commentaires allez-y.

CANADA: Merci d'avoir présenté ce travail ici, intéressant.

Pour ce qui est de la prise de conscience du consommateur, comment l'avez-vous étudiée ? En plus de ce que vous avez fait, y a-t-il un niveau de prise de conscience sur les TLD de la part des consommateurs ? Il y a un moyen de les mesurer ?

MEGAN RICHARDS : Ce n'est pas l'objectif principal de l'enquête de Nielsen. Ce que nous avons pu voir, c'est que le public n'est pas très au courant des nouveaux gTLD. Et c'est une des raisons pour lesquelles ils ne sont pas si confiants dans ces nouveaux gTLD si on les compare aux gTLD historiques ou traditionnels.

THOMAS SCHNEIDER: Le Royaume-Uni.

ROYAUME-UNI: Merci Jonathan, merci à toute l'équipe d'avoir présenté ce rapport préliminaire. C'est un document que je n'ai pas encore pu lire, parce qu'il vient d'être publié.

Mais il semble qu'il est très approprié et je crois que c'est le moment opportun d'avoir ce document disponible. J'espère le consulter, l'analyser et faire des consultations au sein de mon gouvernement sur certains aspects.

J'ai une question à poser.

Vous pouvez peut-être nous dire que s'est-il passé avec les gTLD qui n'ont pas été joués, mais qui ont eu quelques problèmes et qui ont été peut-être acquis par quelqu'un d'autre. Alors que se passe-t-il par rapport aux engagements d'atteindre des objectifs

commerciaux qui figurent dans la candidature de ce TLD ?
Quelle garantie avons-nous pour que ces sauvegardes soient maintenues avec le nouveau titulaire du domaine ?

Vous avez abordé cette question ? Ou c'est une instance trop préliminaire ?

MEGAN RICHARDS :

C'est une instance trop préliminaire. Il faut nous cibler sur les différents types d'engagements en matière d'intérêts publics. Et il faut voir comment organiser toutes ces catégories et voir comment pouvoir accéder à l'information parce qu'elle est inaccessible pour nous.

Justement, vous demandez que se passe-t-il si un registre promet de respecter tel ou tel comportement pour protéger le public. Et puis après ils vendent le registre à quelqu'un d'autre.

Nous n'avons pas abordé ce point en profondeur, mais les engagements en matière d'intérêts publics sont inclus dans les contrats des registres avec l'ICANN. Et suivant les conditions de la vente, il doit y avoir des questions spécifiques sur les prochaines étapes.

Toutefois, je pense que la transparence est nécessaire par rapport à la relation changeante et voir si le registre respectera

certaines exigences contractuelles qui ne devraient pas simplement disparaître.

Mais, on n'a pas analysé cette question spécifique en profondeur bien qu'elle soit importante.

JORDYN BUCHANAN: Je voudrais ajouter qu'il y a eu une série d'opérations de registres qui ont changé de titulaires. Mais nous n'avons pas beaucoup de données que l'on puisse utiliser.

Nous espérons bien que dans les mois qui viennent, avant de publier le rapport final de notre groupe, nous pourrions disposer de cette information.

Je crois qu'il y a eu environ 5 TLD qui sont passés d'un registre à un autre ou qui ont changé d'opérateurs.

NON IDENTIFIE [CCT]: Nous avons parlé des candidatures qui viennent des communautés, on en a parlé hier. Et je crois que vous pouvez demander le travail de Thomas et ce n'est qu'une plaisanterie...

THOMAS SCHNEIDER: Les Pays-Bas, la Colombie, et un autre représentant demandent la parole et puis on va arrêter.

PAYS-BAS:

Je voudrais dire quelque chose par rapport aux propos de notre collègue du Canada.

Je me souviens que lors de la dernière réunion de l'ICANN, pendant la séance de cette équipe de travail, on a présenté des commentaires et la question suivante. Pouvez-vous nous dire quelque chose sur la qualité du contenu des pages ou des sites web qui sont dans ces nouveaux gTLD ? C'est-à-dire, ils ont du contenu, ils sont interactifs, il y a de l'interaction avec l'utilisateur, ou ce sont des domaines réservés pour une utilisation commerciale future ?

Je voudrais savoir si ceci est un point d'intérêt pour votre groupe. Merci.

JORDYN BUCHANAN:

Nous allons essayer de répondre en partie à cette question.

Nous voulons voir si un domaine est utilisé ou pas. Cette question de réserver un domaine, c'est quelque chose dont nous voulons tenir compte. Également le phénomène de réserve ou parking, ou stationnement des domaines.

Ce n'est pas encore résolu. Nous avons étudié, on a fait une comparaison de cette situation entre les nouveaux gTLD et les

gTLD historiques, et tout cela sera inclus dans notre rapport final.

Je ne crois pas qu'il faut nous cibler dans... Pardon, il faut se cibler sur le contenu.

JONATHAN ZUCK:

Il y a eu une étude qui sera publiée sur l'utilisation malveillante du DNS.

Dans notre travail, nous voyons qu'il y a un rassemblement de toutes les données liées à cette situation. Mais en réalité, il faut voir que les nouveaux gTLD n'ont pas eu une seule caractéristique individuelle. Il y en a certains qui sont réservés et qui vont être plus réservés que d'autres, et il y en a qui sont réservés pour l'utilisation malveillante.

On va essayer d'identifier des caractéristiques qu'il faudra peut-être organiser à l'avenir, et pas une seule caractéristique pour tout l'ensemble des nouveaux gTLD.

THOMAS SCHNEIDER:

Merci. La Colombie.

COLOMBIE:

Est-ce que vous avez considéré la possibilité de limiter l'option des registres des gTLD pour des marques, comme une mesure

de protection de la propriété intellectuelle et des consommateurs ?

DAVID TAYLOR: Voyons, je ne sais pas si j'ai bien compris votre question. Enfin, je ne comprends pas exactement ce que vous voulez dire. Vous parlez d'une limitation des candidatures ?

COLOMBIE: Oui, bien sûr. Quelqu'un pourrait avoir moins d'options en enregistrant un TLD si l'on met en place la protection de la marque.

Je vais essayer en espagnol. Ce que je veux savoir c'est si, par exemple, on pourrait limiter le nombre d'options qui pourraient être enregistrées lorsqu'il s'agit de marques, de telle façon que l'on protège les droits de propriété intellectuelle et que l'on protège en même temps les consommateurs.

Je ne sais pas... Par exemple une marque serait protégée... Je ne sais pas, la marque FANTA, par exemple FANTA 1, FANTA 2 , FANTA 3, si FANTA est une marque protégée, on ne pourrait pas l'enregistrer parce que FANTA est déjà protégée.

DAVID TAYLOR: Bon, je ne sais pas, c'est une question très longue en espagnol...
En espagnol, la question était beaucoup plus longue.

COLOMBIE: Oui, bien sûr c'était plus long parce que j'ai donné un exemple en espagnol.

MEGAN : Je crois qu'il s'agit des cas d'enregistrement que nous avons expliqués. Vous pouvez peut-être expliquer la question des enregistrements défensifs. C'est David qui est l'expert là-dessus.

DAVID TAYLOR: Cette question des enregistrements défensifs concerne le choix des consommateurs. Nous voulons savoir si un gTLD a une valeur pour un titulaire de nom de domaine, ou s'il l'a enregistré à titre purement défensif.

Et nous avons trouvé que les deux phénomènes se produisent.

Il y a certains mécanismes de protection de droit dans les gTLD pour justement, limiter le nombre d'enregistrements défensifs et pour essayer d'éviter tout impact potentiel dont pourrait être victime le titulaire de la marque. En général, la plupart des titulaires des marques commerciales enregistrent un petit nombre de nouveaux gTLD, je crois qu'il y en a eu trois.

Par exemple si vous avez cette marque FANTA, vous pouvez l'enregistrer pour trois nouveaux gTLD. Si vous l'enregistrez. Mais la moitié de ce qu'il y avait enregistré dans les gTLD historiques n'a même pas enregistré la marque dans les nouveaux gTLD.

Nous avons vu que 4% environ des marques étaient enregistrées dans un bon nombre de ces gTLD. Il y a certaines marques auxquelles cette situation porte atteinte et qui consacrent beaucoup de leur argent pour enregistrer cette marque dans un grand nombre de nouveaux gTLD.

Ce que nous faisons, c'est présenter des recommandations spécifiques à la GNSO pour voir comment l'on pourrait réduire le coût pour ces titulaires de marques qui essaient d'enregistrer tout ce qu'ils peuvent enregistrer pour se protéger.

Voilà donc l'activité de défense. Nous avons aussi considéré la possibilité d'avoir un TLD qui soit .BRAND, .MARQUE. Et ce TLD, .MARQUE, si nous l'avons, cela pourrait peut-être résoudre le problème, parce qu'on aurait davantage de probabilité d'enregistrer davantage de gTLD et probablement ces TLD sont plus grands et ils ont davantage de possibilités.

Mais il n'y a malheureusement pas de mécanismes de protection.

DAVID TAYLOR:

Bien sûr ces enregistrements défensifs ont été considérés et on en a tenu compte dans notre rapport parce qu'il s'agit d'une protection possible des droits.

Bien sûr, nous devons voir le rapport pertinent pour cette situation, qui serait publié le trois avril. C'est là que les titulaires des marques pourront accéder à ces données et voir quelle décision prendre. Et nous aurons déjà une idée du coût y afférent.

Nous avons vu qu'il y a des [cas] qui ont été présentés entre 2 et 17 % par an par rapport à cette situation et ce n'est pas une surprise du tout parce que l'on voit augmenter le nombre de noms de domaine enregistrés au second niveau.

Il faut donc que nous voyions ce qu'il se passe. S'il y a un manquement plus important par rapport aux questions de la marque dans les nouveaux gTLD par rapport aux TLD historiques.

THOMAS SCHNEIDER:

Les Îles Cook.

ÎLES COOK :

Merci monsieur le président, j'ai un commentaire pour Jonathan. Merci de votre présentation qui était très intéressante.

Jonathan, vous avez soulevé la question d'un objectif d'accroissement du nombre des candidatures en provenance des pays du Sud. Je pense que ce serait un objectif parce que c'est en rapport avec la recherche de la diversité au sein de l'ICANN.

Dans notre groupe de travail des régions faiblement desservies, nous voulons encourager la participation. C'est quelque chose d'important.

Et Alice et moi nous travaillerions avec plaisir avec votre équipe sur cette question.

JONATHAN ZUCK:

Oui, merci. Ce que je veux dire par là, parce que moi aussi je suis engagé là, c'est qu'il y a beaucoup de possibilités pour voir comment augmenter la capacité des pays du Sud. Nous avons demandé aux équipes de nouveaux caractères s'il y a l'effet de multiplication, qu'ils cherchent aussi, ou s'il y a d'autres possibilités pour construire une infrastructure plus importante, voilà ce que nous voulons dire à la communauté.

THOMAS SCHNEIDER: Bien sûr. Le dernier point qui a été soulevé est fondamental et nous sommes tous d'accord là-dessus. Même pour la légitimité du modèle de l'ICANN en général. Mais voilà la manière la plus efficace de l'aborder, ou de l'approcher. Parmi d'autres mesures que l'on pourrait prendre, voilà une possibilité à laquelle nous devons réfléchir un peu plus en profondeur.

Merci vraiment, merci beaucoup de cette analyse.

Nous en sommes déjà à l'heure du déjeuner, au moins certains d'entre nous, pas tous je sais ;

Merci beaucoup, nous allons donc vous faire quelques commentaires parce que nous n'avons pas vraiment pu analyser ce rapport dans le détail parce qu'il a été présenté au début du mois de mars, mais nous allons continuer, [inaudible]

JONATHAN ZUCK: C'était absolument à dessein.

THOMAS SCHNEIDER: Oui, bien sûr, je le sais. Nous allons continuer à participer à ce débat. Maintenant nous nous arrêtons pour le déjeuner.

Merci.

[FIN DE LA TRANSCRIPTION]